

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES MILLE-ÎLES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Mille-Îles tenue le mardi 5 novembre 2024, à 18 h, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES :

Marie-Noël Boivin-Durand
Jérémie Chiron-Escalier
Patrick Courtemanche
Karolane Dubreuil
Josée Ducharme
Josée Garneau
Isabelle Gonthier
Lessead Jaziri, vice-président
Jude-Alain Mathieu
Edna Myrthil, présidente
Dominique Sylvain
Mélanie Therrien
Bojan Vastag

Directeur général : Roch-André Malo

Secrétaire générale : M^e Marie-France Dion

Invités : Julia Peover, Humance Culture & Performance
Richard Galli, directeur, CFCP

Absence : Mélanie Villemaire

1. POINTS STATUTAIRES

1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION ET CONSTATATION DU QUORUM

Les membres du conseil d'administration présents forment quorum sous la présidence de Mme Edna Myrthil, présidente.

La secrétaire générale, M^e Marie-France Dion, atteste que la procédure de convocation a été respectée.

Le directeur général, M. Roch-André Malo, prend la parole au sujet de l'avis public de la présente séance extraordinaire. Il mentionne que la procédure de signification de la séance extraordinaire a bel et bien été respectée. Suivant l'article 397 de la *Loi sur l'instruction publique*, tout avis public doit être affiché dans chaque école et chaque centre du centre de services scolaire, et publié dans au moins un journal. L'avis public de la séance extraordinaire du 5 novembre a été transmis à tous les établissements du CSSMI, aux fins d'affichage, dans le délai prescrit.

Considérant qu’il s’agit d’une séance extraordinaire, l’obligation de publication dans un journal n’était toutefois pas requise (art. 163 al. 3 LIP). Il souligne qu’au CSSMI, nous publions les avis des séances du CA sur le site Web de l’organisation. Cette façon de faire relève plutôt des habitudes et de la culture organisationnelle, et non pas de la loi. Néanmoins, nous favoriserons, à l’avenir, la publication de tout avis public sur le site Web du CSSMI.

1.2. **ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION ET DÉPÔT DES DÉCLARATIONS**

Conformément à l’article 143.3 de la *Loi sur l’instruction publique*, les membres désignés au conseil d’administration doivent, dans les 30 jours de leur entrée en fonction, prêter serment devant le directeur général du centre de services scolaire, ou la personne qu’il désigne, de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité. Cette prestation de serment est faite dans le grand livre des délibérations.

M. Bojan Vastag, désigné membre de la communauté ayant une expertise en matière de gouvernance, d’éthique, de gestion des risques et de gestion des ressources humaines, pour la partie non écoulée du mandat de M. Simon Legault (30 juin 2026) et Mme Mélanie Therrien, désignée membre de la communauté issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires, pour la partie non écoulée du mandat de M. Alain Jutras (30 juin 2025), prêtent serment devant le directeur général, M. Roch-André Malo.

La secrétaire générale, M^e Marie-France Dion, confirme avoir reçu les déclarations et engagements, ainsi que les déclarations d’intérêts des deux nouveaux membres, lesquelles sont déposées au répertoire des décisions du conseil d’administration sous la cote 169.

Le directeur général, la secrétaire générale et les membres du CA se présentent et souhaitent la bienvenue aux nouveaux membres.

2. **ORDRE DU JOUR**

2.1. **ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

Résolution n° CA-241105-546

Il est proposé par Mme Josée Ducharme

D’ADOPTER tel quel le projet d’ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

1.	Points statutaires
1.1.	Ouverture de la séance, vérification de la procédure de convocation et constatation du quorum
1.2.	Assermentation des nouveaux membres du conseil d’administration et dépôt des déclarations
2.	Ordre du jour
2.1.	Adoption de l’ordre du jour
3.	Période de questions du public (30 minutes)
4.	Dossier à huis clos
4.1.	Nomination à un poste de direction générale adjointe – pour adoption (<i>huis clos confidentiel</i>)
5.	Administration générale
5.1.	Désignation d’une direction générale adjointe afin d’exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général en cas d’empêchement en vertu de l’article 203 de la <i>Loi sur l’instruction publique</i> – pour adoption
6.	Clôture
6.1.	Levée de l’assemblée

DE PERMETTRE à la présidence d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune personne n'est inscrite à la *Période de questions du public* de la présente séance extraordinaire.

4. DOSSIER À HUIS CLOS

La présidente indique que seuls les administrateurs, le directeur général, la secrétaire générale, ainsi que madame Julia Peover de la firme Humance Culture & Performance, peuvent assister au huis clos.

HUIS CLOS

Résolution n° CA-241105-547

Il est proposé par Mme Isabelle Gonthier

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 18 h 22.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CA-241105-548

Il est proposé par Mme Josée Ducharme

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 18 h 34.

4.1. NOMINATION À UN POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

Résolution n° CA-241105-549

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Compte rendu du processus de sélection
- C) Résolution n° CA-240827-532 (composition du comité de sélection)
- D) Affichage du poste – concours 2425-CA-007
- E) Lettre de présentation et CV du candidat

ATTENDU la retraite annoncée de madame Nathalie Denny, directrice générale adjointe au Centre de services scolaire des Mille-Îles;

ATTENDU que le 27 août 2024, la formation du comité de sélection a eu lieu conformément à la résolution n° CA-240827-532;

ATTENDU que le poste de direction générale adjointe a fait l'objet d'un affichage interne et externe et qu'un processus de sélection a été réalisé entre le 24 septembre et le 1^{er} novembre 2024;

ATTENDU les travaux du comité de sélection;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par M. Jérémie Chiron-Escalier

DE PROCÉDER à la nomination de monsieur Richard Galli au poste de direction générale adjointe du Centre de services scolaire des Mille-Îles et de le soumettre à une période de probation d'une durée d'un an (date à déterminer);

QUE, conséquemment, tel que le précise le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des centres de services scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*, monsieur Richard Galli sera directeur général adjoint pour une période indéterminée, à moins que l'une ou l'autre des parties décide d'y mettre fin.

Adopté

Le directeur général mentionne que la date d'entrée en poste de monsieur Richard Galli demeure à déterminer. Toutefois, il indique que l'objectif est que ce dernier commence ses fonctions à la fin du mois de novembre ou au début du mois de décembre.

M. Galli s'adresse aux membres du CA et les remercie de leur confiance.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. DÉSIGNATION D'UNE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AFIN D'EXERCER LES FONCTIONS ET POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL EN CAS D'EMPÊCHEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 203 DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE Résolution n° CA-241105-550

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution n° CA-211102-162 *Désignation d'une direction générale adjointe afin d'exercer les fonctions et pouvoirs de la directrice générale en cas d'empêchement en vertu de l'article 203 de la Loi sur l'instruction publique*

ATTENDU l'article 203 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le centre de services scolaire désigne un directeur général adjoint pour exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier;

ATTENDU que, lors de sa séance extraordinaire du 2 novembre 2021, le conseil d'administration désignait, à compter du 15 novembre 2021, madame Nathalie Denny, directrice générale adjointe, afin d'exercer les fonctions et pouvoirs de la direction générale en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, le tout, conformément à l'article 203 de la *Loi sur l'instruction publique* (rés. n° CA-211102-162);

ATTENDU que madame Nathalie Denny quittera ses fonctions de directrice générale adjointe au sein du CSSMI le 20 décembre 2024;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner une nouvelle direction générale adjointe afin d'exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, le tout, conformément à l'article 203 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

Il est proposé par M. Jude-Alain Mathieu

DE DÉSIGNER, à compter du 2 décembre 2024, madame Yolande Vanier, directrice générale adjointe afin d'exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, le tout, conformément à l'article 203 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adopté

6. CLÔTURE

6.1. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE Résolution n° CA-241105-551

Il est proposé par Mme Josée Ducharme

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 18 h 41.

Edna Myrthil, présidente

M^e Marie-France Dion, secrétaire générale